

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	24.05.2015	14:41	15.147	DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s): Mauro Moruzzi

Titre: Bourses d'études cantonales: pourquoi les budgets ne sont-ils pas épuisés?

Contenu:

Le Conseil d'Etat peut-il nous informer sur les délais moyens nécessaires à l'examen d'une requête pour une bourse d'étude cantonale et nous expliquer pourquoi le budget alloué aux bourses n'est pas épuisé, quand bien même la demande paraît excéder l'offre?

Développement:

Le canton de Neuchâtel a pris deux mesures particulièrement adéquates concernant les bourses d'études ces dernières années: le Grand Conseil a d'abord ratifié l'adhésion du canton au concordat intercantonal qui harmonise les conditions matérielles d'octroi des bourses et limite grandement les disparités intolérables qui existaient jusqu'à l'entrée en vigueur dudit concordat en 2013. Ensuite, le Conseil d'Etat a modifié sa pratique, qui s'apparentait à un saupoudrage, et a décidé de mieux cibler les bénéficiaires de bourses, en diminuant le nombre de boursiers, mais en augmentant les montants octroyés, qui peuvent aujourd'hui dépasser le minimum de 16.000 francs annuels prévus par le concordat. En d'autres termes, celles et ceux qui ont réellement besoin d'une bourse en obtiennent une vraie, et pas un montant symbolique.

Ces mesures sont à saluer, et elles démontrent que la solution du concordat permet de respecter l'autonomie des cantons, maintient les incitations positives et a résolu l'essentiel des problèmes constatés dans le passé.

Or, nous apprenons par la presse locale que le budget alloué aux bourses, budget pourtant relativement modeste dans le canton de Neuchâtel, n'est pas entièrement épuisé. Par ailleurs, certains étudiants se plaignent d'une longueur excessive dans le traitement de leur requête, qui finit par la rendre sans objet dans des circonstances extrêmes, les délais d'inscription étant dépassés.

Qu'en est-il réellement? Quelle est la durée moyenne de traitement pour une demande? Y a-t-il un lien entre les éventuels retards et le fait que les montants inscrits au budget ne sont pas entièrement alloués? Ou la demande a-t-elle baissé et si oui, pourquoi?

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Mauro Moruzzi	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER